

Plan cantonal canicule et fortes chaleurs

FICHE D'INFORMATION DESTINÉE AUX AUTORITÉS COMMUNALES

1. Définition de la canicule

Une canicule se caractérise par des températures journalières et nocturnes élevées pendant trois jours consécutifs au moins. Dans ce laps de temps les températures maximales peuvent être comprises entre 31° et 38°C environ et les températures minimales nocturnes entre 17° et 25°C environ. Deux paramètres contribuent ainsi à définir une période comme étant caniculaire : l'intensité et la durée de la chaleur.

La combinaison entre les températures maximales et minimales journalières permet de calculer la température moyenne journalière (T^{mean}) sur la base de laquelle MétéoSuisse caractérise les canicules selon leur intensité et leur durée, et définit les niveaux de danger correspondants : niveau 1 (pas d'alerte), niveau 2 (degré de danger limité, pas inhabituel pour la saison), niveau 3 (degré de danger marqué) ou de niveau 4 (degré de danger élevé).

Le concept d'alerte canicule de MétéoSuisse entré en vigueur le 1er juin 2021¹

Seuils	Durée (jours consécutifs)				
	1	2	3	4	5
T _{mean} ≥ 27 °C	Yellow	Yellow	Red	Red	Red
T _{mean} ≥ 25 °C	Yellow	Yellow	Orange	Orange	Orange
T _{mean} < 25 °C	Green	Green	Green	Green	Green
Degrés de danger:		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4

Alertes canicule pour les autorités et la population basées sur la température moyenne journalière (T_{mean}). Niveaux 2 (jaune), 3 (orange) et 4 (rouge). Si le niveau est vert, il n'y a pas d'alerte. La durée s'entend à chaque fois comme une durée minimale. Exemple de lecture : trois jours consécutifs avec une T_{mean} supérieure à 27°C correspondent à une alerte de niveau 4.

¹ <https://www.meteosuisse.admin.ch/meteo/meteo-et-climat-de-a-a-z/alerte-canicule.html>

2. Les risques pour la santé liés aux fortes chaleurs

Les vagues de chaleur peuvent avoir des effets sur la santé et cela concerne tout le monde. **En particulier, les fortes chaleurs ne se résument pas aux seuls épisodes de canicule.** La chaleur a en effet un impact sur la capacité du corps à régler sa température (thermorégulation) et les expositions prolongées à la chaleur, même en dehors des situations de canicule, peuvent exténuer l'organisme.

La chaleur impacte la santé et peut causer déshydratation, coup de chaleur, voire entraîner le décès. Elle peut surtout aggraver des maladies déjà présentes telles que les maladies cardiovasculaires, respiratoires et rénales ainsi que les troubles mentaux. La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur. A ces effets directement liés à la chaleur s'ajoutent des risques indirects, comme la noyade ou le cancer de la peau.

Les risques pour la santé peuvent survenir dès le premier jour de fortes chaleurs et durer jusqu'à une semaine après l'épisode.

Pour certaines personnes, le risque lié à la chaleur est plus grand et nécessite de faire preuve d'une attention particulière. Il s'agit des personnes âgées (>75 ans), celles qui souffrent de maladies chroniques physiques et/ou psychiques, celles qui prennent des médicaments, les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes qui pratiquent une activité physique, les personnes en situation de handicap ou de précarité ainsi que les travailleurs actifs à l'extérieur ou exposés à la chaleur.

Savoir que la chaleur peut engendrer des problèmes de santé et être capable d'en identifier les symptômes sont deux aspects fondamentaux pour prévenir des graves conséquences. Au niveau individuel et pour la population générale, des simples mesures de protection et l'adoption des petites habitudes peuvent avoir un grand bénéfice en termes de santé. Toutefois, certaines des personnes mentionnées ci-dessus nécessitent une vigilance supplémentaire en raison de leur vulnérabilité. C'est dans ce contexte que le rôle des communes est particulièrement important.

3. Le plan cantonal canicule et fortes chaleurs

Le plan cantonal canicule et fortes chaleurs prévoit la collaboration avec d'autres acteurs de l'administration cantonale (*Service de la protection des travailleurs, Service de l'environnement, Service de l'action sociale, Service de l'enseignement*), les partenaires du secteur socio-sanitaire (*médecins, pharmaciens, hôpitaux et cliniques, CMS, EMS, associations et ligues de santé, structures de la petite enfance, écoles*), les autorités communales, l'OFSP, la SUVA, le SECO ainsi que MétéoSuisse.

Le plan cantonal canicule et fortes chaleurs comprend la prévention à travers l'information à la population, aux autorités et aux différents partenaires ainsi que l'organisation d'un système de veille et de mise en garde actif chaque année du 15 mai au 15 septembre.

L'Office du médecin cantonal (OMC) recommande aux partenaires de rester informés de la situation météo *via* le site ou l'App de MétéoSuisse qui émet ses alertes canicule. L'OMC rappelle que la vigilance s'applique toutefois indépendamment des alertes 3 ou 4 données par MétéoSuisse. Lorsque la situation correspond aux paliers 3 ou 4 (cf. tableau ci-dessous au pt 3.1), les partenaires sont invités à renforcer les mesures de prévention en adéquation avec leur évaluation de la situation en activant en conséquence leur plan canicule

respectif. Pour les communes, en cas d'activation des plans canicule et fortes chaleurs, il s'agit de déployer leur propre dispositif axé, par exemple, sur les appels téléphoniques et les visites préventives à domicile. La chaleur ayant des impacts également en dehors des épisodes caniculaires, l'Office du médecin cantonal rappelle que la vigilance est de mise et s'applique indépendamment des alertes 3 ou 4 données par MétéoSuisse.

3.1 MESURES ET ACTIONS ENTREPRISES PAR LE CANTON

Le plan cantonal canicule et fortes chaleurs s'articule autour de différents paliers et mesures y liées :

Paliers d'action	Critères	Phases de réponse sanitaire	Actions et mesures correspondantes
Palier 0	<ul style="list-style-type: none"> Hors saison : du 16 septembre au 14 mai 	Préparation	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour des plans, procédures et documents
Palier 1	<ul style="list-style-type: none"> La situation est normale pour la saison L'indice T_{mean} est en dessous de $25C^{\circ}$ Aucune situation sanitaire problématique n'est relevée 	Veille - période déclenchée spontanément et allant du 15 mai au 15 septembre	<ul style="list-style-type: none"> Récolte de données prévisionnelles 1x/j auprès de MétéoSuisse (valable toute la saison) Diffusion des informations et recommandations aux partenaires et population, valables toute la saison Mise à disposition du matériel d'information destiné aux partenaires et à la population Mesures de prévention contre les effets de la chaleur tout au long de la saison Rapport hebdomadaire de situation dans le dispositif KADAS de veille de l'OCC
Palier 2	<ul style="list-style-type: none"> L'indice T_{mean} est $\geq 25C^{\circ}$ sur une courte période (deux jours consécutifs maximum) Aucune situation sanitaire problématique n'est relevée 	Mise en garde	<ul style="list-style-type: none"> Communication régulière aux partenaires et à la population : rappel des recommandations Récolte de données prévisionnelles 1x/j auprès de MétéoSuisse (valable toute la saison) Mesures de prévention contre les effets de la chaleur tout au long de la saison Rapport hebdomadaire de situation dans le dispositif KADAS de veille de l'OCC
Palier 3	<ul style="list-style-type: none"> L'indice T_{mean} est $\leq 27C^{\circ}$ et $\geq 25C^{\circ}$ au moins 3 jours consécutifs, jusqu'à 10 jours maximum et/ou L'évaluation des risques sanitaires demande à ce que les mesures soient renforcées (évolution du nombre d'hospitalisations, de la mortalité/morbidité, charge des services hospitaliers/de santé, autre) 	Renforcement	<ul style="list-style-type: none"> Récolte de données prévisionnelles 1x/j auprès de MétéoSuisse (valable toute la saison) Briefing régulier avec MétéoSuisse Renforcement de la communication aux partenaires et à la population Communiqué(s) de presse Diffusion de l'avertissement vague de chaleur sur l'App Alertswiss via l'IVS Invitation à activer ou poursuivre les plans communaux et institutionnels Renforcement des mesures de prévention contre les effets de la chaleur Convocation de la cellule canicule et fortes chaleurs selon évaluation de la situation Rapport hebdomadaire de situation dans le dispositif KADAS de veille de l'OCC (= Situation problématique selon veille OCC) et mise à jour quotidienne selon situation



Palier 4	<ul style="list-style-type: none">▪ L'indice T_{mean} est $\geq 25C^{\circ}$ au moins 10 jours consécutifs ou $\geq 27C^{\circ}$ au moins 3 jours consécutifs et/ou▪ L'évaluation des risques sanitaires demande à ce que les mesures soient intensifiées (évolution du nombre d'hospitalisations, de la mortalité/morbidité, surcharge des services hospitaliers/de santé, autre)	Intensification	Idem Palier 3 avec : <ul style="list-style-type: none">▪ Intensification de toutes les mesures▪ Rapport hebdomadaire de situation dans le dispositif KADAS de veille de l'OCC (= Situation problématique ou dégradée en fonction de l'évolution sanitaire, selon veille OCC) et mise à jour quotidienne selon situation▪ Proposition à la Cheffe OCC de mise sur pied de l'OCC réduit
Palier 5 <i>Situation particulière ou extraordinaire</i>	<ul style="list-style-type: none">▪ Situation sanitaire et générale dégradée	Urgence	<u>Reprise de la coordination par l'Organe Cantonal de Conduite (OCC)</u> <ul style="list-style-type: none">▪ Conduite des actions selon PCC Canicule et sécheresse▪ Priorisation de la gestion des effets de la canicule▪ Dégradation de certaines activités non-prioritaires

4. Le rôle des communes

Lorsque la situation correspond aux paliers 3 ou 4, l'Office du médecin cantonal recommande à ses partenaires d'activer ou de poursuivre leur plan canicule et de renforcer leurs mesures de prévention. Une telle décision doit être prise non seulement sur la base de la situation météorologique communiquée par MétéoSuisse mais également sur la base d'une appréciation de la situation par chacun des partenaires, notamment en fonction de l'analyse du risque, de sa population à risque et du lieu géographique. Les communes décident dès lors du déclenchement ou de la poursuite des plans communaux en fonction du palier correspondant à sa situation.

Le rôle des communes dans la protection des personnes vulnérables est très important au vu, notamment, de la proximité et de la connaissance de leur population, mais aussi pour garantir le respect de la protection des données et garantir le lien de confiance à établir avec le public-cible.

Le début de la veille au 15 mai s'applique avant tout afin de mieux anticiper de potentielles vagues de chaleur début juin et d'en informer les partenaires et la population à temps. Suite à l'expérience de l'été 2023, il est également recommandé de maintenir une vigilance jusqu'au 15 septembre.

Hors saison (du 16 septembre au 14 mai), les communes sont invitées à prévoir une stratégie de communication auprès de sa population en cas de fortes chaleurs et/ou d'alerte canicule (par ex. affiches dans les lieux publics, services sms/pop-up/notifications, information sur le site web communal, ou autre), et à constituer une première ligne de prévention, *via* par exemple la coordination d'un dispositif d'appels téléphoniques et si nécessaire de visites à domicile. L'objectif de ces mesures est notamment de prévenir les conséquences de la chaleur sur la santé chez les personnes les plus vulnérables et de détecter les premiers symptômes avant qu'ils ne nécessitent une prise en charge médicale - sachant que les complications peuvent être rapidement fatales, le plus souvent avant d'arriver à l'hôpital. Cette démarche a pour but de limiter le nombre de décès évitables à domicile, mais aussi de protéger les services de santé en aval (surcharge des services avec conséquences possibles sur la morbidité et la mortalité intra-hospitalières) en leur permettant de

fonctionner normalement sans préteriter les activités de soins destinées aux autres patients. Toujours dans cette perspective, les communes jouent également un rôle fondamental dans le maintien et la promotion d'une cohésion sociale locale et la prévention de la solitude chez les personnes âgées et/ou en situation de vulnérabilité.

Pour les communes, la démarche inclut une étape préparatoire au courant du printemps consistant à identifier les personnes vulnérables, et au recrutement/formation du personnel/du partenaire à dédier à cette tâche. Une seconde étape consiste, dès le début de la période de veille, à être prêt à coordonner le dispositif et la mise en œuvre des mesures concrètes auprès des personnes à risque.

La préférence pour la réalisation de ces tâches de prévention (par ex. appels téléphoniques et/ou visites) peut être donnée à des collaborateurs communaux ou, par exemple, à des personnes connues dans la commune par leur investissement bénévole dans d'autres activités. Une collaboration avec les CMS est également envisageable (cf. le document « Vademecum destiné aux communes » disponible sur le site www.vs.ch/canicule).

Une documentation complète sur la thématique de la canicule et des fortes chaleurs, dont celle aidant à la définition de la procédure et de sa mise en œuvre en cas de canicule est à disposition des communes sur le site Internet www.vs.ch/canicule.

5. Boite à outils

- a. **Vademecum destiné aux communes** – exemple de mise en place d'un dispositif de prévention chaleur de première ligne → disponible sur www.vs.ch/canicule
- b. **Cartographie climatique cantonale** – outil en cours de développement par la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM) → sera disponible en deuxième partie d'année 2025, le lien sera indiqué dès que disponible.
- c. **Adaptation aux changements climatiques** – [Outil en ligne pour les communes](#) (développé par l'OFEV) : aide à l'évaluation des risques liés au changement climatique dans les communes. Présentation de possibilités d'action concrètes et exemples de réalisation d'autres communes.
- d. **Le Label Commune en santé**
Le label « Commune en santé » soutient les communes pour favoriser la santé de leurs habitantes et habitants. Créé en 2010 par Promotion santé Valais, il est aujourd'hui implanté également dans les cantons du Jura, de Berne (Jura bernois), de Vaud, de Genève, de Neuchâtel et de Fribourg.

La mission du label est d'inciter à la création d'un environnement favorable à la santé de l'ensemble des citoyennes et citoyens d'une commune. Pour cela, le label soutient efficacement les communes dans la réalisation d'un inventaire de toutes les mesures de promotion de la santé qu'elles réalisent déjà. Le label permet aussi de valoriser ces actions auprès de sa population, d'identifier les forces et faiblesses des composants

structurels influençant la santé et de développer et mettre en œuvre régulièrement de nouvelles initiatives en faveur de la santé de ses habitantes et habitants.

Exemples de mesures en soutien de la prévention de la canicule

- [Aménagements et promotion des espaces naturels](#)
- [Aménagements des espaces publics et création d'espaces de rencontres](#)
- [Aménagements pour les seniors et/ ou les personnes à mobilité réduite](#)
- [Mesures favorisant la cohésion sociale et un environnement serein](#)
- [Soutien et mise en place de structures adaptées pour les seniors](#)

Mise à disposition de fiches techniques pour les communes labélisées.

- e. **Les outils d'aménagement du territoire et les matériaux utilisés pour l'aménagement des espaces publics** : l'aménagement des places et la diminution des points de chaleur, la construction des zones commerciales, la réalisation de lieux publics et la végétalisation, le choix des matériaux comme le type de goudron, le réseau des points d'eau, etc.

Autres liens utiles :

- Service de la santé publique (SSP) – Prévention de la canicule : www.vs.ch/canicule
- Service de protection des travailleurs et des relations du travail (SPT): www.vs.ch/spt
- Office fédéral de la santé publique (OFSP) – Règles de conduite – Comment se protéger et protéger les autres de la chaleur : www.canicule.ch (*possibilité de commander gratuitement le matériel d'information sur la chaleur*)
- SUVA : <http://www.suva.ch/chaleur>
- SECO : <https://arbeitenimsommer.ch/fr/>